



Arrêté n°2023T0843
abrogeant l'arrêté n°2023T0828

Portant réglementation du stationnement et de la circulation sur la RD 123
Commune de Palairac

Hors agglomération

La Présidente du Conseil Départemental,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

VU l'arrêté n°2023T0828 en date du 27/07/2023

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement de poteaux ont été suspendus

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté 2023T0828 du 27/07/2023, portant réglementation de la circulation (Interdiction de dépasser, Limitation de vitesse, Interdiction d'arrêt - Circulation alternée) sur la RD 123 du PR 31+0433 au PR 31+0650 (Palairac) situés hors agglomération est abrogé.

Article 2 : La Présidente du Conseil Départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

P/ Fait à Carcassonne, le 31/07/2023
La Présidente du Conseil Départemental

Le Directeur adjoint des routes et des mobilités
Bernard Goutay

DIFFUSION:

- SDIS - EDSR - DDSP - Région Occitanie Transports Aude - Entreprise - Mairie
- La Présidente du Conseil départemental de l'Aude certifie exécutoire le présent arrêté pour avoir été porté à connaissance
le

31 JUL. 2023